

ANNÉE 2021-2022

S'AFFILIER À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La période d'affiliation est comprise entre le 01/09/2021 et le 31/08/2022

Compléter, modifier si besoin, puis dater et signer la demande d'affiliation 2021/2022 : **vérifier les coordonnées, le mail, les codes activités, des membres du bureau et du correspondant... Il est essentiel que ces informations soient bien à jour pour vos assurances...**

La période des garanties assurances APAC de votre association est comprise entre le 01/11/2021 et le 31/10/2022

Grâce à votre affiliation 2020-2021, votre association est couverte jusqu'au 31/10/2021 au soir.

Cependant, si votre association propose de nouvelles activités à partir du 01/09/2021, l'affiliation doit être souscrite immédiatement pour déclarer et assurer ces nouvelles activités

Si au 31/10/2021, vous n'avez pas renouvelé votre affiliation, vous ne bénéficierez plus d'aucune garantie assurances APAC à compter du 01/11/2021 au matin.

DÉCLARER SES ACTIVITÉS À L'ASSURANCE APAC

Nous vous rappelons que si les activités s'adressent à un public non adhérent, la souscription d'une convention d'assurance personnalisée est obligatoire

Pour que vous soyez bien assurés en cas de sinistre, l'APAC doit avoir eu connaissance de toutes les activités permanentes ou temporaires de votre association que vous aurez déclarées sur la fiche diagnostic

Pour cela, **vous devez nous adresser avant le 31/10/2021 la fiche diagnostic renseignée**

FAIRE ADHÉRER LES MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La période des garanties assurance APAC de vos adhérents est comprise entre le 01/11/2021 et le 31/10/2022

Grâce à votre affiliation 2020-2021, vos adhérents sont couverts jusqu'au 31/10/2021 au soir

Cependant, si votre association accueille de nouveaux adhérents au 01/09/2021, ils doivent souscrire une adhésion dès le début des activités

Si au 31/10/2021, vous n'avez pas renouvelé les adhésions de vos adhérents, ils ne bénéficieront plus d'aucune garantie assurances APAC à compter du 01/11/2021 au matin.

Pour chaque commande de cartes d'adhésion :

1. **Renseigner et modifier** si besoin la liste « réadhésion des membres inscrits de l'association » :
Pour les nouveaux adhérents, **renseigner tous les champs**
2. Remplir le bon de commande

RETOURNER LE DOSSIER À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour un traitement optimal de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner :

- La demande d'affiliation 2021-2022 renseignée via affiligue.org ou par courrier
- La fiche diagnostic renseignée via apac-assurances.org ou par courrier
- Les bordereaux individuels de demande de licence mis à jour et le bon de commande via affiligue.org ou par courrier

Le dossier sera validé à réception du règlement, voici les moyens de règlement :

Par virement bancaire :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

IBAN : FR76 – 1333 – 5004 – 0108 – 0026 – 5499 – 415 – BIC : CEPFRPP333

Par chèque :

Chèque à l'ordre de la Ligue de l'enseignement 17

**LE DOSSIER NE SERA TRAITÉ QUE S'IL EST COMPLET
DANS LE CAS CONTRAIRE, LES PIÈCES MANQUANTES SERONT DEMANDÉES PAR MAIL
À L'ASSOCIATION ET LE DOSSIER MIS EN ATTENTE**

**TOUS LES DOCUMENTS DE CE DOSSIER SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :
www.laligue17.org**

Pour toute information concernant votre dossier d'affiliation :

Alicia PASQUET et Florence KEHL
au 05 46 41 73 09 ou par mail à accueil@laligue17.org

Pour toute question/information concernant l'assurance :

Florence KEHL au 05 46 41 00 20 ou fkehl@laligue17.org